



Le Comité 21 acteur de la transition

Le « Comité français pour l'environnement et le développement durable », communément appelé « Comité 21 », est une association française, indépendante et apolitique.

Il a été créé en octobre 1994, deux ans après la Conférence de Rio, en regroupant trois ONG préexistantes : le Comité français pour l'environnement, présidée par Simone Veil ; l'Entente européenne pour l'environnement, présidée par Huguette Bouchardeau ; la Fondation européenne pour l'environnement, fondée par Bettina Laville. Quatre présidents se sont succédé à sa tête : Serge Antoine, François Gourdon, Eric Guillon et, depuis deux ans, Gilles Berhault.

Le Comité 21 a pour objectif de promouvoir l'environnement et le développement durable dans les territoires français, en liaison avec l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi son organisation, structurée en collèges, rassemble des entreprises, des collectivités territoriales, des associations et des organismes publics. A ce jour, le Comité 21 compte près de 500 adhérents répartis entre ces différents collèges.

Ayant son siège à Paris, avec une équipe d'animation d'une dizaine de personnes, il dispose aussi d'une antenne en région des Pays de la Loire, et a vocation à en susciter d'autres dans la mesure où les actions qu'il impulse sont réparties sur l'ensemble du territoire français.

Le Comité 21 en action

Au service de ses adhérents, mais aussi en liaison et partenariat, formel ou informel, avec d'autres acteurs publics et privés, le Comité 21 déploie aujourd'hui ses actions dans quatre directions principales : l'économie responsable, les territoires durables, l'éducation au développement durable, la concertation sous toutes ses formes.

Le programme « *Economie responsable* » a pour objectif d'accompagner les adhérents, notamment les entreprises et les collectivités, dans leurs démarches de développement durable : suivi des décisions du Grenelle de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, aide aux stratégies de marketing durable, appui au dialogue avec les parties prenantes, formation au mécénat...

Le programme « *Territoires durables* » permet de favoriser l'émergence et l'élaboration des Agendas 21 territoriaux et démarches locales équivalentes : plans climat, tourisme durable, éco-quartiers, notamment par le biais de boîtes à outils, de labellisation, de formations, de concertation...

Le programme « *Education au développement durable* » incite les adhérents du Comité 21 à participer à l'éducation au développement durable et accompagne les démarches Agendas 21 scolaires, de l'école au campus, à travers de la formation-sensibilisation, des groupes de travail, des outils méthodologiques et un site dédié.

Parallèlement, le Comité 21 poursuit année après année sa vocation initiale de sensibilisation et de diffusion de la *culture du développement durable*, à l'occasion de nombreuses opérations d'*information et de communication* : rencontres-débats, contributions diverses -notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement-, animations, publications... Dans cette optique de diffusion, il entretient bien entendu des relations suivies avec la presse et les médias.

Afin d'analyser les évolutions économiques et sociales et d'anticiper les changements à venir, il est accompagné d'un Comité de *prospective*, qui a déjà produit trois rapports, l'un sur les crises, l'autre sur la ville durable, le dernier préparatoire à Rio+20. Il publie également, sous la direction éditoriale de Bettina Laville, une revue « *Vraiment durable* », destinée à prendre du recul et à aborder sur le fond les approches du développement durable issues des mondes de la philosophie, de la science et de la culture.

Le Comité 21 à la conférence Rio+20

Le Comité 21 s'est très tôt positionné sur l'Europe et l'international, non seulement de par sa vocation d'impulsion des décisions de Rio, mais en prenant un certain nombre d'initiatives : exposition « *Villette-Amazone* », concours d'architecture « *Eco-logis* », réflexions autour des textes juridiques européens liés à l'environnement et au développement durable, liaisons avec l'élaboration des Agendas 21 dans les autres pays, participation au Sommet de Johannesburg et de ses suites, rédaction concertée avec les éditions Autrement d'un « *Atlas mondial du développement durable* » -à l'initiative de la directrice d'alors du Comité 21, Anne-Marie Sacquet-....

Dans la continuité de ces travaux, et afin de préparer la nouvelle Conférence Rio+20, le Comité 21 a souhaité élargir son réseau de partenaires en étant l'initiateur de la création du [Club France RIO+20](#), qui fédère près de 60 réseaux d'acteurs français du développement durable.

Celui-ci a élaboré un « [Manifeste pour une gouvernance territoriale durable, solidaire et humaine](#) » dont le principal objectif est de mieux articuler les démarches de développement durable du global au local, et du local au global : il présente ainsi aux organisations internationales, à l'Union européenne et à l'Etat français un certain nombre de recommandations dont le point commun est de prôner une meilleure gouvernance, à tous les échelons territoriaux.

Ce manifeste est une contribution supplémentaire aux expressions de la société civile française à la préparation de Rio+20. Il participe aux nombreuses réflexions nationales et internationales sur la transition environnementale et les changements de paradigme, dans la droite ligne du Draft Zéro « the future we want », élaboré par l'ONU, en exerçant des débats de la Conférence.

Il illustre aussi, et préfigure, les évolutions du Comité 21 pour les années qui viennent, en se présentant comme un acteur important et légitime de cette transition.

Le Comité 21 a aussi pris l'initiative de proposer la création d'un Pavillon de la France. Après avoir obtenu le soutien de l'État, il a regroupé des institutions, des collectivités, des entreprises, des réseaux, un syndicat pour co-crée et co-animer ce pavillon.

[/www.clubfrancerioplus20.org/](http://www.clubfrancerioplus20.org/)
www.tvrioplus20france.org/

Le Comité 21, acteur de la transition

Le Comité 21 entend en effet dans les années qui viennent se positionner comme un « *modèle* » référent pour porter, avec d'autres, et d'abord avec ses adhérents et partenaires, la transition vers le développement durable.

Cette contribution est rendue possible par les compétences internes développées par le Comité depuis près de 20 ans et par son fonctionnement en réseau, qui lui ont permis d'acquérir la crédibilité technique et la légitimité politique indispensables.

Les actions passées du Comité et son programme actuel sont, en partie, déjà constitutifs de ce modèle, et d'autres sont à explorer et élaborer, pour lui permettre d'apporter à ses adhérents, aux parties prenantes avec lesquelles il est associé, mais aussi à l'Etat et aux pouvoirs publics, la contribution nécessaire à la « co-construction » de cette transition.

Le Comité 21 propose ainsi d'apporter son expérience et sa réflexion sur plusieurs enjeux qui lui apparaissent essentiels, sans qu'ils soient bien évidemment exhaustifs :

- le *dialogue interpartenarial*,
- la *territorialisation du développement durable*,
- l'*éducation et la communication*,
- l'*innovation et l'expérimentation*,
- la *prospective*,
- les *dimensions européenne et internationale*.

Le dialogue interpartenarial

Dans des périodes de crises et de conflits, il n'y a de décision efficace que si elle est consentie après avoir été expliquée et partagée. Le dialogue entre les parties prenantes est à ce titre une constante de l'Agenda 21 et le premier vecteur du changement.

En matière d'environnement et de développement durable, il s'est exercé en France de façon périodique aux niveaux régional et national : « Etats régionaux de l'environnement » dans les années 80, élaboration du « Plan national pour l'environnement » dix ans plus tard, concertation multi-acteurs lors du Grenelle de l'environnement en 2007.

Toutefois, des structures de dialogue inter-acteurs existent aussi de façon permanente, comme le Conseil économique, social et environnemental, au niveau national, et ses équivalents régionaux, mais avec de multiples compétences thématiques. Concernant spécifiquement le développement durable, il existe deux instruments de dialogue, placés sous l'égide de l'Etat : le Conseil économique du développement durable, créé en 2008 (conseil au ministre en charge), et le Comité national du développement durable et du Grenelle environnement, mis en place en 2010 (suivi du Grenelle).

Le Comité 21, quant à lui, exerce cette fonction de concertation et de médiation multipartenariale au titre de l'engagement volontaire de ses membres. De par son organisation originale, il offre la garantie de l'indépendance indispensable à la crédibilité de ses avis et propositions et peut faciliter l'acceptation des changements techniques, organisationnels et comportementaux nécessaires.

C'est pourquoi il entend jouer ce rôle lors de la prochaine Conférence environnementale annoncée par le Président de la République française en septembre 2012.

La territorialisation du développement durable

L'Agenda 21 et ses déclinaisons territoriales constituent les voies d'application naturelle des recommandations de Rio, puisque toute action humaine s'imprime sur notre Terre.

L'Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales du développement durable, centre de ressources mis en place conjointement par le ministère en charge de l'environnement, le Comité 21 et l'association 4D, recense aujourd'hui près de 1000 Agendas 21, déclinés aux différents niveaux.

On peut considérer jusqu'ici que leur élaboration a été marquée par deux étapes : l'ère pionnière des années 2000 marqués par l'auto-reconnaissance des responsabilités écologiques des collectivités, puis, après plusieurs législations et incitations, une généralisation de ces démarches et un élargissement de leurs thématiques, notamment sociales, à partir du sommet de Johannesburg en 2010.

Sur la base de ces expériences et de la Conférence de Rio+20, marquée par les impacts économiques et sociaux de la crise, le Comité 21 a la conviction qu'il est maintenant mature de faire émerger une troisième génération d'Agendas 21 destinés à favoriser la mutation vers le développement durable, en s'appuyant sur une décentralisation nouvelle et en établissant des passerelles avec les stratégies de développement durable des acteurs socio-économiques (responsabilité sociétale des entreprises, notamment).

Cette nouvelle approche peut en particulier concerner des Agendas 21 urbains à inventer, comme le suscitent les idées développées dans le rapport de prospective du Comité 21 « la ville, nouvel écosystème du XXI^{ème} siècle ».

L'éducation et la communication

Il ne peut y avoir de progrès sans éducation, d'adhésion sans sensibilisation, ni de gestion sans savoir. C'est pourquoi l'Agenda 21 promeut l'information, la formation et l'éducation au développement durable de tous, et tout au long de la vie.

La démonstration par l'exemple constitue un autre moyen nécessaire pour faire évoluer les pratiques et les comportements, même s'il n'est pas toujours suffisant. C'est pourquoi la diffusion des bonnes pratiques est de plus en plus répandue. Quant aux conférences internationales comme Rio+20, elles jouent un rôle fondamental pour porter, via la presse et les médias, la culture planétaire du développement durable.

Mais ces vecteurs du changement que constituent sensibilisation et éducation n'ont pas qu'une fin de médiation culturelle : ils sont aussi les préalables d'activités porteuses de développement et d'emplois, comme l'enseignement scolaire et supérieur et la recherche. Et les techniques d'information et de communication elles-mêmes qui véhiculent ces vecteurs favorisent, de par leur nature, le développement durable tout en constituant un secteur d'innovation et d'emploi.

En raison de l'importance stratégique des secteurs de l'éducation et de la communication, et dans la continuité de ses priorités actuelles dans ce domaine, le Comité 21 entend ainsi mettre au service de ses adhérents et partenaires les outils qui facilitent la mise en œuvre de stratégies d'éducation au développement durable.

L'innovation et l'expérimentation

L'innovation technologique est un processus collaboratif et qui s'inscrit dans le temps : il peut offrir à l'individu et à la collectivité des voies de progrès sensible en matière de développement durable, tant sur le plan environnemental que socio-économique.

Il n'appartient pas à une structure comme le Comité 21 de se substituer aux nombreux organismes publics qui sont chargés du soutien à l'innovation, ni bien entendu aux entreprises, notamment aux grands groupes.

Le Comité 21 peut cependant jouer une fonction de connaissance et de veille. Et il peut aussi être un lieu d'émergence de collaborations public-privé, sur des techniques ou des recherches liées au développement durable, dans la mesure où il est lui-même un lieu d'échanges et de partenariat. Il peut ainsi constituer à sa mesure un véhicule de fertilisation et d'essai pour des écosystèmes innovants, ainsi qu'un support médiateur d'expérimentations de techniques, de process ou d'organisations modernes.

La prospective

Dans un monde mouvant et incertain, la boussole est un instrument indispensable et l'exercice prospectif une base pour prendre les meilleures options possibles. Ces exercices peuvent être soit liés à l'actualité, thématiques ou territoriaux pour servir ses adhérents et partenaires, soit guider le Comité lui-même dans sa stratégie et ses programmes.

Le Comité 21 a déjà une bonne expérience en la matière à travers ses différents rapports. Mais bien d'autres sujets pourraient être traités, en synergie ou liaison avec les structures existantes au niveau national, territorial ou privé, qui ont multiplié ces dernières années les travaux prospectifs.

Il en est ainsi par exemple du concept d'économie verte, de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie circulaire, des indicateurs, du facteur temps, de l'interdépendance des acteurs et des territoires, des nouvelles technologies, des comportements, des organisations...

Le Comité 21 entend poursuivre et relancer ses démarches prospectives au service des acteurs publics et privés du développement durable, dans la mesure où elles constituent le complément de leurs actions actuelles et peuvent initier l'amont de leurs actions futures. Il s'agit surtout de ne pas s'arrêter en chemin et de toujours progresser par l'ouverture et la mise en œuvre de nouveaux champs de réflexion et de progrès.

Les dimensions européenne et internationale

La prise en compte de la dimension internationale est, avec l'approche inter-générationnelle, la grande novation de la Conférence de Rio de 1992 et des travaux qui l'ont suivi jusqu'à aujourd'hui.

La présence à Rio+20 du Club France RIO+20 et du Comité 21 témoignent de l'exigence de conforter la dimension internationale, et européenne, dans l'action du Comité, dans une perspective d'itération permanente entre le global et le local.

En liaison avec les pouvoirs publics et les autres organisations associatives du développement durable, le Comité 21 anime la réciprocité des échanges entre le global et le local, notamment vis à vis des instances européennes et internationales, et est force de propositions et d'initiatives sur les relations entre les différents niveaux. Dans cette optique, il veillera à ce que les résultats de Rio+20 contribuent à améliorer la poursuite du dialogue entre les parties prenantes.

* * *

La « marque » originale du Comité 21 est d'être structurellement basée sur le dialogue entre les parties prenantes : représentants des pouvoirs publics, des acteurs politiques, des entreprises privées et des parties de la société civile.

Il répond bien en conséquence à l'exigence démocratique qui s'attache à la construction collective des décisions en matière de développement durable, a fortiori si celles-ci doivent aller dans le sens d'une transition, sinon d'une rupture.

Il constitue ainsi un exemple reproductible de gouvernance partagée et multilatérale.